

Décret n° 98-309 du 2 Septembre 1998  
déclarant close la session ordinaire du Conseil National de Transition

*Le Président de la République*

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-183 du 18 juin 1998 portant convocation du Conseil National de Transition en session ordinaire ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article unique.-** Est déclarée close ce jour, mercredi 2 septembre 1998, la session ordinaire du Conseil National de Transition ouverte le jeudi 2 juillet 1998.

Fait à Brazzaville, le 2 Septembre 1998

*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*

Par le Président de la République,

Le ministre chargé de l'organisation du forum national  
et des relations avec le Conseil National de Transition,

*Firmin AYEISSA.-*